

MONUMENS

DE LA

LITTÉRATURE ROMANE.

TOULOUSE,
 IMPRIMERIE DE J.-R. PAYA.

W. 21
26

A

MONUMENS

DE LA

LITTÉRATURE ROMANE,

PUBLIÉS

SOUS LES AUSPICES DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX,

AVEC L'APPUI

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULOUSE,

ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE;

Par M. Gatien-Arnoult,

L'UN DES QUARANTE MAINTENEURS,

Président de la commission des manuscrits des Jeux Floraux,
membre de l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres,
Professeur de philosophie à la faculté des lettres de Toulouse.



TOME PREMIER.



TOULOUSE,

TYPOGRAPHIE DE J.-B. PAYA, ÉDITEUR,

HOTEL DE CASTELLANE.

1841.

A

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX,

Par M. Gatien-Arnoult,

Président de la Commission des Manuscrits.

Messieurs,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le premier volume de la collection des manuscrits en langue romane, que vous m'avez chargé de publier avec la traduction : je désire vivement que cette première partie d'une entreprise vraiment grande mérite, sous tous les rapports, l'approbation de l'Académie. Si elle me l'accorde, je recevrai moi-même une récompense qui me sera aussi douce qu'honorable.

Mais en vous apportant ce premier résultat d'un travail qui fera peut-être époque dans notre histoire particulière, je comprends que je vous dois plusieurs explications de diverse nature : et quoique plusieurs d'entre elles ne doivent rien vous apprendre que vous ne sachiez déjà, j'espère cependant que vous les accueillerez toutes avec votre indulgence et votre bienveillance accoutumées, parce que vous reconnaîtrez qu'il est nécessaire qu'elles aient une place ici.

Comme vous le savez donc, Messieurs, notre Académie des Jeux-Floraux, qui peut se glorifier d'être la doyenne de toutes les académies existant aujourd-

1)

d'hui sur les divers points du globe (1), possède dans ses archives plusieurs manuscrits en langue romane, dont quelques-uns sont presque aussi vieux qu'elle et datent du quatorzième siècle. Sans doute vous trouverez que je n'exagère pas, si j'ajoute que certains de ces manuscrits sont les plus précieux documens que l'on puisse publier aujourd'hui sur la langue et la littérature de notre pays.

Nos plus anciens devanciers paraissaient d'ailleurs l'avoir ainsi jugé, dès le commencement. Car leur histoire nous apprend qu'en ces temps reculés, ils firent faire plusieurs copies de ces livres, auxquels ils attachaient la plus grande importance, et qu'ils les envoyèrent dans diverses contrées de la Langue d'Oc, dont quelques-unes les possèdent encore. Plus tard, lorsque les Jeux Floraux eurent reçu une nouvelle existence par la fondation de Clémence-Isauro, à la fin du quinzième siècle, les nouveaux mainteneurs paraissent aussi en avoir jugé de même. Car nous savons que, dans leurs solennités publiques, ils faisaient tirer ces livres des archives et les exposaient aux yeux du peuple, avec une sorte de vénération religieuse, sur leur bureau même, comme de saintes reliques sur un autel, ou, suivant une idée plus profane, comme des parchemins glorieux, titres authentiques de la noblesse la plus pure : usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Au dix-septième siècle, quand le mouvement général de la civilisation française eut fait des ruines littéraires, chaque jour plus grandes sur notre terre d'Oc, ces ruines mêmes ne cessant pas d'être chères, respectables et précieuses, nos livres continuèrent encore d'être l'objet d'un soin et, pour ainsi dire, d'un culte tout particulier. De nouvelles copies en furent faites, mais dans l'écriture du temps, et pour l'usage de ceux qui ne pouvaient plus

(1) Une lettre en vers, que nous lisons dans un de nos manuscrits, prouve incontestablement qu'en 1323, il y avait à Toulouse une Compagnie littéraire, composée de sept poètes, ayant un établissement fixe, des exercices réguliers, un sceau commun, un lieu d'assemblée qu'ils tenaient de leurs devanciers, ainsi que la règle de leurs exercices. Ce Corps littéraire était-il alors très-ancien ? Avait-il été fondé par l'autorité publique, ou seulement par les troubadours qui le composèrent d'abord ?... Sans nous livrer à des conjectures toujours incertaines, dans l'ignorance des faits, nous nous bornons à dire qu'il serait injuste d'assigner une époque trop voisine du quatorzième siècle à un Corps de poètes qui déclaraient tenir leur établissement du Corps des poètes qui étaient passés, et qui, en parlant de leurs droits, dans un article de leurs statuts, disaient que les prix devaient être adjugés par ceux qui, depuis très-long-temps et par un ancien usage, les avaient toujours adjugés. (*Mémoire pour servir à l'histoire des Jeux Floraux*, par M. POITEVIN-PEITAVI, secrétaire perpétuel de l'Académie. 2 vol. in-8°; Toulouse, 1815; tome 1^{er}, page 11.)